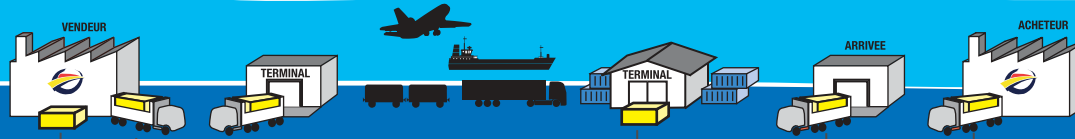


## Transport Multimodal

Route - Air - Mer - Rail  
RO/RO - Conteneurs

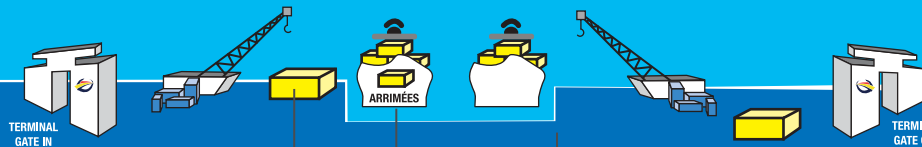


Conseils ACPCI

INCOTERMS	DEPART	ACHETEUR	CONSEILS ACPCI
INCOTERMS DEPART	<b>EXW</b> lieu convenu (usine) <i>Ex-Works</i>		Chargement et formalités export à charge de l'acheteur. Attention preuve douanière ou fiscale difficile à apporter. A réserver à des ventes nationales. Préférer le FCA départ usine, pour conserver la maîtrise des douanes.
	<b>FCA</b> lieu convenu <i>Free Carrier</i>		Deux versions. FCA-v1 départ usine => le local du vendeur est le lieu convenu. FCA-v2 terminal premier transporteur => le vendeur assume le premier transport jusqu'au lieu convenu (chargé dans moyen d'approche). Recommandé à la place du FOB notamment dans les LC.
	<b>CPT</b> lieu convenu <i>Carriage Paid to</i>		Transferts des coûts et risques dissociés. Bien définir le lieu de transfert des risques, le lieu de destination détermine le transfert des coûts.
INCOTERMS ARRIVEE	<b>CIP</b> lieu convenu <i>Carriage &amp; Insurance Paid to</i>		Transferts des coûts et risques dissociés. Assurance transport minimale 110% du montant du contrat de vente dans la même devise. Bien définir le lieu de transfert des risques, le lieu de destination détermine le transfert des coûts.
	<b>DAT</b> terminal convenu <i>Delivered At Terminal</i>		Conseillé pour maîtriser le risque de déchargement à destination. Créé pour les flux conteneurs rendus terminal ou flux conventionnels avec maîtrise déchargement. Remplace l'incoterm DEQ.
	<b>DAP</b> lieu convenu <i>Delivered At Place</i>		Remplace les incoterms DDU, DES & DAF. Le vendeur livre non déchargé.
	<b>DDP</b> lieu convenu <i>Delivered Duty Paid</i>		Très risqué pour le vendeur, préférer le DAP. Par défaut, le vendeur acquitte droits et taxes sauf si mentions contraires précisées dans le contrat. Non déchargé au point d'arrivée.

## Transport Fluvial & Maritime

Vrac & Conventionnel  
uniquement



Conseils ACPCI

INCOTERMS	DEPART	ACHETEUR	CONSEILS ACPCI
INCOTERMS DEPART	<b>FAS</b> lieu convenu <i>Free Alongside Ship</i>		Réservé aux flux vrac et conventionnels. L'acheteur supporte les coûts d'annulation d'escale, de stationnement sur le port ou de transfert vers un autre port. Utiliser FCA pour les flux conteneurisés ou groupage.
	<b>FOB</b> lieu convenu <i>Free On Board</i>		Réservé aux flux vrac et conventionnels. Transfert du risque modifié : marchandises chargées et arrimées et non plus au passage du bastingage. Eviter le FOB en cas de paiement par LC.
	<b>CFR</b> lieu convenu <i>Cost and Freight</i>		Réservé aux flux vrac et conventionnels. Transfert du risque marchandise comme pour le FOB, transfert des coûts au port d'arrivée. Si on souhaite conserver la maîtrise du déchargement, utiliser le DAT.
	<b>CIF</b> lieu convenu <i>Cost Insurance &amp; Freight</i>		Réservé aux flux vrac et conventionnels. Transfert du risque marchandise comme pour le FOB, transfert des coûts au port d'arrivée. Assurance transport minimale 110% du montant du contrat de vente dans la même devise. Utiliser le DAT pour conserver la maîtrise du déchargement.

**Remarque 1 :** Ne pas confondre transfert de risques avec transfert de propriété **Remarque 2 :** Les incoterms ne traitent pas du transfert de propriété, ni des paiements, ni de la garantie des choses vendues  
**Remarque 3 :** Chacun est responsable des formalités de son pays et donc en supporte les conséquences, mais obligation pour l'autre partie de transmettre en temps utile les éléments nécessaires